

FONDS d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

CTF-SCF/TFC.11/4
27 septembre 2013

Réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF
Washington
29 octobre 2013

Point 5 de l'ordre du jour

RAPPORT DES BUREAUX D'ÉVALUATION INDEPENDANTS DES BMD SUR L'INCLUSION DES PROJETS FINANCÉS PAR LES CIF DANS LEURS PROGRAMMES ORDINAIRES D'ÉVALUATION

PROJET DE DÉCISION

Les Comités expriment leur gratitude aux bureaux d'évaluation indépendants des BMD pour avoir accédé à leur demande que les projets financés par les CIF soient intégrés à leurs programmes ordinaires d'évaluation et que des informations leur soient communiquées à cet effet, et ils accueillent avec satisfaction le document CTF-SCF/TFC.11.4 intitulé *Rapport des bureaux d'évaluation indépendants des BMD sur l'inclusion des projets financés par les CIF dans leurs programmes ordinaires d'évaluation*

Les Comités invitent les BMD à communiquer aux Comités des CIF les résultats de tout travail pertinent qu'elles entreprennent en ce qui concerne les projets ou toute autre activité liée au changement climatique qu'elles mènent et qui sont financés par les CIF. Ils invitent également les instances des programmes d'évaluation des BMD à communiquer des informations à l'Unité administrative des CIF afin d'élargir le champ des enseignements tirés et des connaissances sur les activités financées par les CIF, qui seront intégrés dans les rapports de suivi, produits d'apprentissage et autres documents et supports pertinents des CIF.

I. INTRODUCTION

1. La réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF d'avril 2013, ayant examiné le document CTF-SCF/TFC.10/4 intitulé *Utilisation d'approches évaluatives dans le cadre des activités des CIF*, invite les services d'évaluation indépendante de chaque BMD à réfléchir à la manière dont ils peuvent intégrer les projets financés par les CIF dans leurs programmes ordinaires d'évaluation, et à en rendre compte à la réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF de novembre 2013 afin de leur donner une idée de la proportion des projets du portefeuille des CIF qui pourraient être évalués, des délais et de la nature des évaluations.

2. Toutes les BMD ont répondu à l'invitation de la réunion conjointe. Plusieurs d'entre elles ont présenté la méthode utilisée pour évaluer les projets financés par les CIF dans le cadre de leurs activités normales. Toutes les BMD ont mis en place des systèmes obligatoires de suivi de l'exécution des projets et d'établissement des rapports connexes, ainsi que des mécanismes d'évaluation indépendante. Le suivi et l'établissement des rapports sont généralement assurés par les équipes chargées de l'exécution des projets, tandis que les évaluations indépendantes sont confiées aux bureaux de l'évaluation indépendante des BMD, qui rendent compte directement à la direction des BMD. Certaines BMD intègrent directement des évaluations indépendantes dans le cycle de projet afin d'améliorer le processus d'apprentissage pendant la phase d'exécution du projet ou du programme. Ces évaluations sont commandées par les équipes chargées des projets ou programmes concernés, et non par le bureau indépendant d'évaluation.

3. Le Département de l'évaluation indépendante de la *Banque africaine de développement* prévoit deux évaluations majeures dans son programme de travail actuel (2013-2015) : une évaluation du secteur de l'énergie pour 2014 et une étude de synthèse (méta-évaluation) sur le thème de l'économie verte. Ces évaluations thématiques n'englobent pas les projets CIF, mais l'évaluation du secteur de l'énergie par exemple couvrira certainement les investissements du CTF consacrés à l'énergie solaire concentrée. Le Département de l'évaluation de la BAfD a proposé de travailler avec le point focal des BMD pour les CIF sur la définition des priorités d'évaluation pour les quatre volets de financement des CIF, mais a noté que des financements supplémentaires seraient nécessaires pour ce travail.

4. À l'instar des autres BMD, le Département de l'évaluation de la *Banque asiatique de développement* couvre les interventions des CIF dans le cadre plus large de ses évaluations thématiques. Par exemple, une évaluation thématique du portefeuille de projets de la BAsD liés au changement climatique est en cours. Elle couvre les projets du Programme pilote pour la résilience climatique. Le Département de l'évaluation de la BAsD envisage également d'assurer le suivi des interventions de la BAsD dans le cadre du CTF dans une prochaine évaluation. L'évaluation des interventions des CIF est intégrée soit dans l'évaluation de l'aide au pays soit dans des évaluations sectorielles. Ainsi, les projets CTF par exemple seront évalués dans le cadre de l'évaluation du secteur de l'énergie qui est en cours. Ensemble, ces deux évaluations thématiques couvriront de nombreuses interventions en cours financées par les CIF.

5. Le Département de l'évaluation de la Banque asiatique de développement valide les rapports d'achèvement de 75 % des projets d'investissements (sur fonds propres et externes), aussi les projets CIF commenceront-ils également à être validés après leur achèvement. À

l'image de ce qu'il fait avec les projets financés par le FEM, le Département de l'évaluation choisira aussi à dessein des projets CIF déjà achevés et validera leurs rapports d'achèvement.

6. Le Département de l'évaluation de la BAD procède également à des évaluations de petits échantillons de projets choisis à dessein (afin que les constatations qui découlent soient prises en compte dans une évaluation plus importante du programme d'aide au pays ou une évaluation thématique. Ces évaluations interviennent également après l'achèvement des projets.

7. Au cours des dernières années, le Département de l'évaluation a aussi choisi quelques projets pour en évaluer l'impact (pas plus de 1 ou 2 par an). Les interventions financées par les CIF pourraient certainement être incluses dans ce programme de travail à une date ultérieure.

8. Le Département de l'évaluation de la *Banque interaméricaine de développement* a entrepris de réorganiser son système d'évaluation. Comme dans d'autres BMD, le Département de l'évaluation valide les rapports d'achèvement des projets. Il effectue également des évaluations thématiques, qui sont celles qui couvriront les interventions des CIF. L'évaluation thématique concernant les projets liés au changement climatique, qui est en cours, ne couvre pas encore les interventions des CIF, car les projets CIF ont très peu avancé sur le terrain jusqu'ici. Une autre évaluation thématique, qui se sera probablement réalisée dans quatre ans, intégrera certainement les programmes et projets CIF.

9. Le Groupe indépendant d'évaluation du Groupe de la Banque mondiale couvre la Banque mondiale, l'IFC et MIGA. Conformément à ses procédures actuelles, les projets CIF seront évalués de la même manière que les autres projets du Groupe de la Banque mondiale. Les prochaines évaluations des projets CIF relèveront par conséquent des catégories suivantes :

- a) Le Groupe indépendant d'évaluation procède actuellement à la validation sur papier de tous les projets d'investissement et prêts à l'appui des politiques de développement de la Banque mondiale pour lesquels un rapport d'achèvement a été soumis (il est cependant en train de revoir la portée pour évoluer vers une procédure d'échantillonnage ciblé). Cette démarche s'appliquerait aux projets CIF. La validation se fait après le dépôt du rapport d'achèvement du projet, soit six mois après la clôture du projet. En règle générale, cela correspond à cinq à huit ans après le lancement du projet.
- b) Le Groupe d'évaluation indépendant sélectionne un échantillon de 20 % à 25 % de projets achevés de la Banque mondiale en vue d'une évaluation détaillée, assortie d'une visite sur le terrain (c'est le rapport d'évaluation rétrospective des projets). Ces projets sont sélectionnés à dessein, par exemple pour contribuer à des évaluations thématiques importantes à venir. Certains projets CIF seront presque certainement sélectionnés. Les rapports d'évaluation rétrospective des projets sont généralement établis un à trois ans après la clôture du projet.
- c) Quarante-cinq pour cent (45 %) des projets de l'IFC sont sélectionnés de façon aléatoire pour faire l'objet d'auto-évaluations détaillées appelées rapports de supervision de projets élargis (XPSR) (les rapports de supervision de projets

(PSR) sont produits par le personnel opérationnel, et non par le Groupe d'évaluation indépendant). Ils sont ensuite soumis à la validation du Groupe d'évaluation indépendant, un exercice qui peut nécessiter des visites sur le terrain. Les XPSR sont établis lorsque les projets arrivent à maturité, soit environ cinq ans après leur approbation. Contrairement aux évaluations des projets de la Banque mondiale, celles de l'IFC ne sont pas rendues publiques.

10. Le Groupe indépendant d'évaluation effectue des évaluations à plus grande échelle dans des domaines thématiques. Parmi les thèmes couverts par les évaluations thématiques récentes ou prévues figurent la foresterie, le changement climatique et l'énergie. Il faut généralement attendre 6 à 10 ans avant qu'un thème majeur ne soit réexaminé.
11. Un autre type de produit d'évaluation concerne la participation de la Banque mondiale à des partenariats et programmes mondiaux. Les CIF entrent dans cette catégorie, et puisqu'ils sont relativement importants, il est probable que le Groupe indépendant d'évaluation se penche à un moment donné dans l'avenir sur l'expérience de la Banque concernant les projets CIF.
12. Le Groupe indépendant d'évaluation entreprend un nombre limité d'évaluations d'impact après l'achèvement du projet, en utilisant des méthodes quasi expérimentales. Il prend acte du souhait des Comités des fonds fiduciaires, exprimé lors de leur dernière réunion, que soient étudiés les moyens d'élargir le champ d'application des approches évaluatives utilisées, y compris les évaluations en temps réel et les évaluations d'impact ex ante. La capacité du Groupe indépendant d'évaluation à procéder à ces évaluations est limitée par des considérations d'indépendance.
13. Les conclusions des évaluations effectuées par le Groupe indépendant d'évaluation dans le domaine du changement climatique ont cependant fortement recommandé que les projets relatifs à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets soient conçus en gardant à l'esprit la possibilité d'en tirer des enseignements, notamment par le recours à une remontée rapide des informations et l'intégration de l'évaluation d'impact dans la conception des projets. Ceci est particulièrement important pour les projets relatifs à la maîtrise de l'énergie et à l'adaptation au changement climatique, pour lesquels de nombreuses questions restent sans réponse au sujet de l'efficacité, mais aussi de la conception et de l'exécution optimales des interventions. Les évaluations du Groupe indépendant d'évaluation soulignent que la génération et la diffusion des connaissances tirées de ces évaluations représentent un bien public important et précieux. Cette démarche est par ailleurs parfaitement en phase avec la place que la Banque mondiale commence à accorder à l'acquisition des connaissances et la « science de la prestation ».